

SPDR[®] Bloomberg SASB U.S. High Yield Corporate ESG UCITS ETF (Acc)

Objectif du fonds

L'objectif du Fonds est de répliquer la performance du marché des obligations d'entreprises à haut rendement et à taux fixe, libellées en dollars américains.

Caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG)

Le fonds intègre des caractéristiques environnementales et sociales, mais son objectif n'est pas l'investissement durable. Le fonds est catégorisé « article 8 » selon le Règlement européen (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers ("SFDR"). Le filtrage ESG s'applique à au moins 90 % du portefeuille. Il vise une notation ESG du portefeuille plus élevée que celle de l'indice Bloomberg Barclays US High Yield Corporate Index, ce filtrage éliminant de l'indice au moins les 20% de titres les moins bien notés au plan ESG. Principales limites méthodologiques : il est possible que certaines données ESG soient incohérentes, inexactes ou inexistantes, notamment lorsqu'elles sont émises par des fournisseurs de données externes. Des détails sur ces limites sont donnés dans le Supplément. Pour plus d'informations sur le type de caractéristiques ESG, la stratégie ESG, le processus d'investissement et le type d'approche merci de consulter le Prospectus et le Supplément du Fonds.

Description de l'indice

L'indice est un indice de référence de titres à haut rendement, à taux fixe et libellés en dollars américains qui optimise la note « R-Factor » élaborée par State Street Global Advisors. L'Indice sélectionne les valeurs éligibles à partir de l'indice Bloomberg U.S. High Yield Corporate et les pondère au moyen d'un processus d'optimisation tout en contrôlant le risque actif total. L'Indice exclut certains émetteurs en fonction de leurs caractéristiques ESG en tenant compte à la fois de leur notation ESG et de leur implication dans certaines activités commerciales controversées, tel qu'indiqué dans la Méthodologie de l'indice.

Statut Fiscal

SSGA a pour critère de satisfaire à toutes les obligations de déclaration fiscale applicables, et ce pour l'ensemble des ETF SPDR dans les pays suivants. Les demandes sont déposées tout au

Fiche produit

31 mai 2024

Environnement, Social et Gouvernance

long de l'exercice en fonction du calendrier requis par chacune des autorités fiscales locales : R.U., Allemagne, Autriche, Suisse.

Pays d'enregistrement

Suisse, Suède, Royaume-Uni, Pays-Bas, Norvège, Luxembourg, Italie, Irlande, France, Finlande, Espagne, Danemark, Autriche, Allemagne

Ces informations sont à l'attention exclusive des investisseurs professionnels des pays où le fonds est enregistré - elles ne sont destinées ni aux investisseurs particuliers, ni aux « US Persons ».

Information sur le fonds

ISIN	IE0004TYCC17
Indice	Bloomberg SASB US Corporate High Yield ESG Ex-Controversies Select Index
Ticker Indiciel	I36569US
Type d'Indice	Total Return
Nombre De Sous-Jacents	1.048

Informations Clés

Date de lancement	07-mai-2024
Devise de Base	USD
Fonds — Devise de Base	USD
Total des Frais sur Encours	0,30%
Traitement des revenus	Accumulation
Méthode de Réplication	Echantillonnage stratifié
Conforme à UCITS	Oui
Classification SFDR des fonds	SFDR – Article 8
Domicile	Irlande
Gestionnaire	State Street Global Advisors Europe Limited
Gestionnaire délégué	State Street Global Advisors Trust Company
Ombrelle	SSGA SPDR ETFs Europe I plc
Encours de la part (en millions)	US\$127,06
Actifs gérés (en millions)	US\$321,08
Eligible ISA	Oui
Eligible SIPP	Oui
Eligible PEA	Non

Cotation						
Bourse	Ticker	Devise de Transaction	Code iNAV	Code Bloomberg	Code Reuters	Code SEDOL
OBOE NL Equities - Regulated Market*	SJHYX	USD	INSJHY.IV	SJHYX I2	SJHYX.DXE	BS3F632
London Stock Exchange	SJHY	USD	INSJHY.IV	SJHY LN	SJHY.L	BSBK6X9

*Premiere Cotation

La performance du fonds n'est pas indiquée puisque la date de lancement est inférieure à 12 mois.

Caractéristiques

Nombre de Lignes	670
Maturité moyenne (en nombre d'années)	4,94
Convexité Effective	-0,06%
Duration effective	3,29
Taux de Rendement	8,07%

Source : SSGA Les caractéristiques, actifs détenus, allocations géographiques et sectorielles évoquées ici sont valables à la date indiquée au début de cette fiche d'informations et sont sujets à variations. Aucune référence à une entreprise ou un titre spécifique ne doit être interprétée comme une recommandation d'achat, de vente, de détention ou d'investissement indirect dans cette entreprise ou ce titre.

10 Premières Participations	Poids (%)
CLARIV SCI HLD CORP 3.875 07/01/2028	1,10
BOMBARDIER INC 6 02/15/2028	1,00
CARNIVAL CORP 6 05/01/2029	0,95
DIRECTV FIN LLC/COINC 5.875 08/15/2027	0,83
CHEMOURS CO 5.75 11/15/2028	0,81
INTESA SANPAOLO SPA 4.198 06/01/2032	0,76
SPIRIT AEROSYSTEMS INC 9.75 11/15/2030	0,75
MERCER INTL INC 5.125 02/01/2029	0,73
COMMSCOPE INC 6 03/01/2026	0,72
INTESA SANPAOLO SPA 5.017 06/26/2024	0,70

Répartition par Qualité	Poids (%)
BBB ou supérieur	1,00
BB	53,06
B	37,23
CCC ou inférieur	8,68
Non noté	0,03

La qualité du crédit est basée sur une moyenne de Moody's, S&P et Fitch.

Repartition Sectorielle	Poids (%)
Crédit - Consommation cyclique	22,82
Crédit - Biens d'équipement	13,67
Crédit - Technologie	10,69
Crédit - Communications	9,62
Crédit - Consommation non cyclique	9,29
Crédit - Industrie de base	8,78
Crédit - Énergie	8,15
Crédit - REITS	4,00
Crédit - Sociétés financières	3,41
Crédit - Transport	3,21
Crédit - Banques	3,06

Tranche de maturité	Poids (%)
0 - 1 An	1,56
1 - 3 Ans	19,98
3 - 5 Ans	36,05
5 - 7 Ans	27,94
7 - 10 Ans	11,92
10 - 20 Ans	2,00
> 20 Ans	0,55

Repartition Géographique	Poids (%)
Etats-Unis	82,66
Canada	4,78
Italie	3,41
Royaume-Uni	2,65
Allemagne	1,23
MACAU	1,03
Australie	1,00
Japon	0,76
Hong Kong	0,50
Espagne	0,49
France	0,49
Autriche	0,39

Risque de capital : Investir implique des risques, dont celui d'une perte du capital.
Les performances passées ne constituent pas un indicateur fiable des performances futures.

Nous contacter

Visitez notre site ssga.com/etfs ou contactez un représentant de l'équipe SPDR ETF France. Vous pouvez également contacter notre service client SPDR à l'adresse suivante spdrseurope@ssga.com.

France & Luxembourg

spdretf_france@ssga.com
+33 1 44 45 40 00

Italie

spdretf_italia@ssga.com
+39 0232066 140

Nordics

spdrseurope@ssga.com
+31 (0)20-7181071

Allemagne

spdrsgermany@ssga.com
+49 69 66774 5016

Pays-Bas

spdr_nl@ssga.com
+31 (0)20-7181071

Espagne

spdrseurope@ssga.com
+39 0232066 140

Suisse

spdrsswitzerland@ssga.com
+ 41 (0)44 245 70 00

Royaume-Uni

spdrseurope@ssga.com
+44 (0) 203 395 6888

ssga.com/etfs

FACTEURS DE RISQUE

Le profil de rentabilité/risque du fonds le classe en catégorie 4, les hausses et baisses étant historiquement d'ampleur moyenne.

Les risques suivants peuvent survenir sur le fonds sans être captés de manière adéquate par la catégorie de risque.

Risque de concentration

Risque de Crédit

Risque de durée / de taux d'intérêt

Risque Indiciel

Risque de liquidité et risque de liquidité des ETF

Risque lié aux titres dotés de notations inférieures

Risque lié aux catégories d'actions

Pour des informations complémentaires sur les risques, veuillez consulter le Prospectus et les DICI.

Glossaire

Convexité effective Mesure de la courbure de la relation entre les cours et les rendements obligataires, qui reflète la manière dont la durée d'une obligation varie en fonction des fluctuations de taux d'intérêt.

Duration effective Calcul de durée pour les obligations qui intègrent des options. Cette mesure de la durée tient compte du fait que les flux de trésorerie prévisionnels varieront au gré des fluctuations de taux d'intérêt. La durée effective peut être estimée en utilisant une durée modifiée, si une obligation qui intègre des options se comporte comme une obligation non assortie d'option.

Rendement à l'échéance Rendement total anticipé sur une obligation, si l'obligation est détenue jusqu'à sa date d'échéance. Le rendement à l'échéance est considéré comme un rendement obligatoire à long terme, mais il est exprimé en taux annuel. En d'autres termes, il s'agit du taux de rentabilité interne (RTI) d'un investissement dans une obligation, si l'investisseur détient l'obligation jusqu'à sa date d'échéance, et si tous les paiements sont réalisés selon l'échéancier prévu.

Taux de distribution Dividendes par action (DPA) annuels du fonds, divisés par le cours de l'action du fonds.

Delta Ce taux mesure la sensibilité des actions. Également appelé élasticité du cours, il représente la relation entre un pourcentage de variation dans le cours de l'action, et le pourcentage de variation correspondant qui est attendu en ce qui concerne le cours convertible.

TER Le Total des frais sur encours constitue

une commission appliquée au fonds, exprimée en pourcentage de la valeur liquidative, dont l'objectif est de couvrir les coûts associés à l'exploitation et à la gestion du portefeuille d'actifs.

À l'usage exclusif des clients professionnels et des investisseurs qualifiés. Non destiné à la distribution publique.

Les fonds indiciels négociables en bourse (ETF) sont négociés comme des actions, sont sujets au risque d'investissement et feront l'objet de fluctuations en termes de valeur de marché. La valeur de l'investissement peut changer tant à la hausse qu'à la baisse ; le rendement sur l'investissement est donc variable en conséquence. Les variations des taux de change peuvent avoir une incidence négative sur la valeur, le cours ou le revenu d'un investissement. En outre, il ne peut être garanti qu'un ETF réalisera son objectif d'investissement.

Communication marketing

Les ETF SPDR sont susceptibles de ne pas être disponibles ou de ne pas vous convenir. Les informations fournies ne constituent pas des conseils d'investissement tel que ce terme est défini dans la Directive concernant les marchés d'instruments financiers (2014/65/UE) et elles ne doivent pas être invoquées en tant que telles. Elles ne constituent en aucune manière une sollicitation d'achat ou une offre de vente d'investissement. Elles ne tiennent pas compte des objectifs d'investissement, des stratégies, des situations fiscales, de l'appétit pour le risque ou des horizons d'investissement donnés des investisseurs existants ou futurs.

Le traitement fiscal dépend de circonstances particulières propres à chaque client et est sujet à des évolutions futures.

Si vous recherchez un conseil en investissement, veuillez solliciter votre consultant fiscal et financier, ou autre conseiller professionnel.

Veuillez consulter la dernière mise à jour du Document d'information clé (DIC)/ Document d'information clé pour l'investisseur (DICI) et du Prospectus du Fonds avant toute décision d'investissement. Les versions anglaises les plus récentes du Prospectus et du DIC/ DICI sont consultables à l'adresse www.ssga.com. Une synthèse des droits des investisseurs est disponible ici : <https://www.ssga.com/library-content/products/fund-docs/summary-of-investor-rights/ssga-spd-investors-rights-summary.pdf> Veuillez noter que la Société de gestion peut décider de mettre fin aux dispositions

relatives à la commercialisation et procéder à la dénotification conformément à l'art. 93a de la directive 2009/65/CE.

Tous les documents liés aux fonds peuvent être retirés à titre gracieux auprès des bureaux du représentant ou de l'agent local, sont disponibles sur le site www.ssga.com, ou peuvent être obtenus sur simple demande adressée à State Street Custodial Services (Ireland) Limited, 78 Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2, Irlande.

SPDR ETFs constitue la plateforme de fonds négociables en bourse (« ETF ») de State Street Global Advisors ; elle est composée de fonds agréés par les Banque centrale d'Irlande en qualité de sociétés d'investissements OPCVM à capital variable.

Les compartiments ne sont pas disponibles pour les investisseurs américains.

SSGA SPDR ETFs Europe I plc et SPDR ETFs Europe II plc (« la Société »), sociétés d'investissement à capital variable de type ouvert avec une responsabilité séparée entre leurs compartiments, émettent les ETF SPDR. La Société est structurée comme un Organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) conformément à la législation irlandaise et agréée en qualité d'OPCVM par la Banque centrale d'Irlande.

Informations complémentaires importantes :

Pour le Royaume-Uni, le présent document a été publié par State Street Global Advisors Limited (« SSGA »). SSGA est agréée et réglementée par la Financial Conduct Authority, et immatriculée sous le Numéro 2509928. N° TVA 5776591 81. Siège social : 20 Churchill Place, Canary Wharf, London, E14 5HJ, Téléphone : 020 3395 6000 Télécopie : 020 3395 6350 Site internet : www.ssga.com. **Pour l'Union européenne**, le présent document a été publié par State Street Global Advisors Europe Limited (« SSGA »), société réglementée par la Banque centrale d'Irlande. Adresse du siège social : 78 Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2. Numéro d'immatriculation 49934 Tél : +353 (0)1 776 3000. Télécopieur : +353 (0)1 776 3000. Site Internet : www.ssga.com.

Représentants locaux et agents payeurs pour les ETF SPDR :

France : State Street Bank International GmbH Paris Branch, Cœur Défense - Tour A, 100, Esplanade du Général de Gaulle, 92931 Paris La Defense Cedex ; **Suisse** : State Street Bank GmbH Munich, Zurich Branch, Beethovenstrasse 19, 8027 Zurich, et le distributeur principal en Suisse, à savoir State Street Global Advisors AG, Beethovenstrasse 19, 8027 Zurich ; **Allemagne** : State Street Global Advisors Europe Limited, Brienner Strasse 59, D-80333 Munich ; **Espagne** : Cecabank, S.A. Alcalá 27, 28014 Madrid (Espagne) ; **Danemark** : Nordea Bank Denmark A/S, Issuer Services,

Securities Services Hermes Hus, Helgeshøj Allé 33 Postbox 850 DK-0900 Copenhagen C ; **Autriche** : Erste Bank, Graben 21, 1010 Vienne, Autriche ; **Suède** : SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN AB, Global Transaction Services ST MH1, SE-106 40 Stockholm, Suède.

« Bloomberg » et tous les indices Bloomberg sont des marques de service de Bloomberg Finance L.P. et de ses filiales, y compris Bloomberg Index Services Limited (« BISL »), l'administrateur de l'indice (collectivement, « Bloomberg ») et ont fait l'objet d'une licence d'utilisation à certaines fins par State Street Bank and Trust Company, par le biais de sa division State Street Global Advisors (« SSGA »). Bloomberg n'est pas affiliée à SSGA, et Bloomberg n'approuve, ne promet, n'évalue ni ne recommande aucun produit SSGA. Bloomberg ne garantit aucunement le caractère opportun, ni l'exactitude ou l'exhaustivité des données ou informations, quelles qu'elles soient, relatives à un produit SSGA, quel qu'il soit.

L'Indice S&P 500® est un produit de SP Dow Jones Indices LLC ou de ses filiales (« S&P DJI ») et fait l'objet d'une licence d'utilisation par State Street Global Advisors. S&P®, SPDR®, S&P 500®, US 500 et « the 500 » (les 500) sont des marques déposées de Standard & Poor's Financial Services LLC (« S&P ») ; Dow Jones® est une marque déposée de Dow Jones Trademark Holdings LLC (« Dow Jones ») et a été utilisée sous licence par S&P Dow Jones Indices ; et ces marques déposées ont été utilisées sous licence par S&P DJI et concédées en sous-licence à certaines fins par State Street Global Advisors. Le fonds n'est pas sponsorisé, approuvé, vendu ou promu par S&P DJI, Dow Jones, S&P ou leurs sociétés affiliées respectives et aucune desdites parties ne saurait faire valoir l'opportunité d'investir dans le ou lesdits produits, ni ne saurait engager une quelconque responsabilité en cas d'erreur, d'omission ou d'interruption liée à l'un de ces indices.

Les marques de commerce et les marques de service référencées aux présentes appartiennent à leurs propriétaires respectifs. Les fournisseurs de données tiers ne sauraient garantir ni affirmer, sous aucune forme que ce soit, l'exactitude, l'intégrité ou l'actualité des données, et ne sauraient être tenus responsables de dommages d'aucune sorte qui seraient liés à l'usage de ces données. Ce document ne saurait être reproduit, copié ou transmis en tout ou partie, et son contenu ne saurait être communiqué à des tiers sans l'autorisation expresse écrite de SSGA.

Résumé du R-Factor^{MC}

R-Factor^{MC} est issu d'une méthodologie de notation transparente qui met à profit l'outil Materiality Map du Sustainability Accounting Standards Board (SASB), les codes de gouvernance d'entreprise et les données de quatre des meilleurs fournisseurs de données ESG de leur catégorie. Le facteur R soutient le développement de marchés de capitaux durables en permettant aux investisseurs d'investir dans des solutions qui intègrent les données ESG matérielles financières tout en encourageant les entreprises à améliorer leurs pratiques ESG et à divulguer de l'information dans les secteurs qui comptent.

Les données des sections ESG de cette fiche produit sont les dernières données disponibles et ont un mois de décalage par rapport à la date affichée.
Source : SSGA. Positions au 31 mai 2024, données R-Factor à 30 avril 2024.

Profil du Fonds Facteur-R

Non disponible	3,35%
Retardataire	1,28%
Titres sous-performants	0,89%
Titres à rendements moyens	24,51%
Titres sur-performants	38,39%
Chef de file	31,59%

Source : SSGA. Positions au 31 mai 2024, données R-Factor à 30 avril 2024.

Facteur R

Résumé du facteur R (R-Factor)	Fonds
Facteur R	64

Source : SSGA. Positions au 31 mai 2024, données R-Factor à 30 avril 2024.

Couverture du Fonds	Compte	Pourcentage du total de titres (%)	Pourcentage de la valeur de marché totale (%)
Couverture des titres du R-Factor	619	92,66	96,65
Nombre total de titres du Fonds	668		

Source : SSGA. Positions au 31 mai 2024, données R-Factor à 30 avril 2024.

Les 10 principales positions	Pondération du Fonds (%)	Cote du facteur R
OneMain Finance Corp	2,53	79
Bombardier Inc	2,37	57
Carnival Corp	2,35	67
Intesa Sanpaolo SpA	2,32	99
CCO Holdings LLC / CCO Holdings Capital Corp	1,93	57
Caesars Entertainment Inc	1,93	68
Royal Caribbean Cruises Ltd	1,91	57
Vodafone Group PLC	1,74	80
CommScope Inc	1,60	71
Chemours Co/The	1,44	74

Les 5 principaux cotes du facteur R	Pondération du Fonds (%)	Cote du facteur R
Intesa Sanpaolo SpA	2,32	99
HAT Holdings I LLC / HAT Holdings II LLC	0,93	90
Interface Inc	0,33	83
Owens Corning	0,01	83
Alcoa Nederland Holding BV	0,19	83

Les 5 cotes du facteur R les plus bas	Pondération du Fonds (%)	Cote du facteur R
Odeon Finco PLC	0,05	14
Carvana Co	0,04	15
Viper Energy Inc	0,04	18
Dream Finders Homes Inc	0,13	18
RXO Inc	0,02	23

Source : SSGA. Positions au 31 mai 2024, données R-Factor à 30 avril 2024.

Le Résumé du facteur R (R-Factor) reflète seulement certaines caractéristiques ESG et ne reflète pas le rendement du fonds. Veuillez consulter la section Renseignements importants pour obtenir plus d'informations et de définitions des mesures ESG présentées.

Mesures climatiques

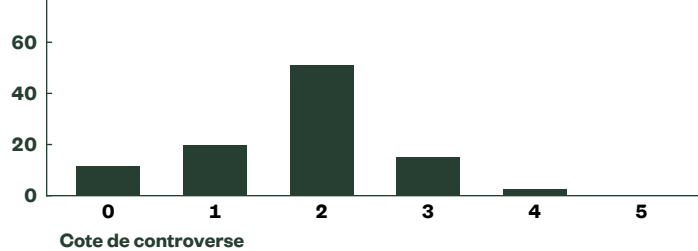
Mesures climatiques		Fonds
Intensité carbone moyenne pondérée (WACI)	Moyenne pondérée d'émissions de CO2 par tranche de revenu de 1 million USD	248,93
Couverture WACI	Valeur de marché pondérée (%)	93,48%
	Nombre de valeurs mobilières (%)	90,12%
Réserves de combustibles fossiles	Moyenne pondérée intégrée de CO2 (millions de tonnes)	11,89
Revenus bruns	% de revenu	4,30%
Score d'adaptation (0-1)	Score moyen pondéré de 0 (faible) à 1 (élevé)	0,57
Obligations vertes et climatiques	Valeur de marché pondérée (%)	3,39%
Obligations vertes	Valeur de marché pondérée (%)	1,47%
Obligations climatiques	Valeur de marché pondérée (%)	2,25%
Mesure carbone (TCFD)		Fonds
Intensité carbone moyenne pondérée selon la TCFD (WACI)		217,19
Total des émissions carbonées (TCFD)**		42.516,37*
Empreinte carbone (TCFD)		130,41
Intensité carbone (TCFD)		222,92

Source : State Street Global Advisors, S&P Trucost, FactSet, Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives au climat (TCFD). Les résultats sont des estimations fondées sur des hypothèses et des analyses faites par State Street Global Advisors. Ils ne sont pas destinés à représenter les résultats réels d'une offre quelle qu'elle soit. Les résultats réels peuvent différer. * La mesure du TCFD en ce qui concerne les émissions totales de CO2 affecte les émissions aux investisseurs selon une approche basée sur les parts détenues. Dans le cas de fonds amalgamés, les résultats représentent la responsabilité environnementale de la totalité des actifs sous gestion du fonds. Concernant la responsabilité des détenteurs individuels d'unités, il est possible de calculer leur proportion de responsabilité en se basant sur le pourcentage de leurs avoirs. ** La mesure n'est pas utilisée pour comparer les portefeuilles ou les indices de référence car les données ne sont pas normalisées.

Profil de controverse

Profil de controverse du Fonds

80 % des controverses ESG de la valeur marchande



Source : Sustainalytics/SSGA depuis 30 avril 2024.

La recherche sur les controverses de Sustainalytics est conçue pour recenser les entreprises impliquées dans des incidents et des événements qui posent un risque en ce qui a trait aux affaires et à la réputation en raison d'un impact potentiel sur les intervenants, l'environnement ou les opérations de l'entreprise. Sustainalytics évalue l'implication des entreprises dans les incidents qui ont des implications négatives d'ordre environnemental, social et de gouvernance (ESG). Cette recherche est fondée sur les renseignements tirés d'un large éventail de nouvelles locales et internationales, et de sources provenant d'ONG. L'échelle va de la catégorie 0 (aucune preuve) à la catégorie 5 (plus grave).

Les titres dont la cote de controverse n'était pas disponible ont été exclus des calculs ci-dessus, et le fonds a été pondéré de nouveau. Le tableau peut ne pas représenter 100 % du fonds.

Controverses et implication commerciale	Fonds (%)
Controverses ESG	0,00
Armes de controverse	0,00
Infractions des Nations Unies	0,00
Armes civiles	0,00
Tabac	0,00
Charbon thermique	0,15
Violations selon le Conseil suédois de l'éthique	0,00
Extraction de sables bitumineux	0,00
Exploration pétrolière et gazière dans l'Arctique	0,00

Source : SSGA ESG Méthodologie de sélection à 30 avril 2024.

Notation des risques ESG	Fonds
Notation des risques ESG	21,60
Couverture (pourcentage de la valeur de marché)	62,40
Couverture (pourcentage du nombre de valeurs mobilières)	54,94

Source : Sustainalytics/SSGA depuis 30 avril 2024.

R-Factor™ R-Factor™ est un système de notation mettant à profit des cadres de référence importants, transparents et généralement reconnus qui sont supportés par un large groupe de sociétés et d'investisseurs afin de générer une notation ESG pour les sociétés cotées. Le score est accompagné de données ESG provenant de quatre différents fournisseurs (Sustainalytics, ISS-Oekom, Vigeo-EIRIS, et ISS-Governance) de manière à améliorer la couverture globale et de supprimer les biais inhérents aux méthodologies de notation existantes. R-Factor™ est conçu pour mettre les sociétés aux commandes afin de faciliter la création de marchés durables.

Les scores de R-Factor™ sont comparables dans tous les secteurs. Les scores ESG et Corporate Governance (CorpGov) sont conçus pour s'appuyer sur des questions qui sont importantes pour le secteur d'une société et une région réglementaire. Une échelle de classement uniforme permet l'interprétation du score final du niveau de la société à des fins de comparaison avec d'autres sociétés.

R-Factor™ Le processus de notation de R-Factor™ comprend deux composantes sous-jacentes. La première composante est basée sur la structure publiée par le Sustainability Accounting Standards Board (« SASB »), et est utilisée pour tous les aspects d'ordre environnemental, social et de gouvernance (ESG) du score, autres que ceux concernant les questions de gouvernance d'entreprise. Le cadre de référence SASB essaie d'identifier les risques ESG qui revêtent une importance financière pour l'émetteur en fonction de sa classification industrielle. Cette composante du score R-Factor™ est déterminée en utilisant seulement les mesures provenant des fournisseurs de données ESG qui traitent en particulier les risques ESG identifiés par le cadre de référence SASB comme étant financièrement importants pour l'émetteur en fonction de sa classification industrielle.

La seconde composante du score (le score CorpGov) est générée à partir de codes de gouvernance d'entreprise spécifiques à la région, développés par des investisseurs ou des régulateurs. Les codes de gouvernance décrivent des exigences minimales en matière de gouvernance d'entreprise d'une région en particulier et abordent généralement des sujets tels que les droits des actionnaires, l'indépendance du conseil d'administration et la rémunération des dirigeants. Cette composante du R-Factor™ utilise des données fournies par ISS Governance pour attribuer un score en matière de gouvernance aux émetteurs en fonction de ces codes.

Profil R-Factor™ Dans chaque groupe d'industrie, les émetteurs sont classés selon cinq groupes de performance ESG distincts, en fonction du classement par centile dans lequel se range leur score R-Factor™. Une société est classée dans l'une des cinq catégories de performance ESG (En bas du classement - 10 % de l'univers d'investissement, Sous-performante - 20 %, Moyennement performante - 40 %, Surperformante - 20 % ou Chef de file - 10 %) en comparant le score R-Factor™ de la société par rapport à une tranche de scores. Les scores R-Factor™ sont normalement attribués selon des processus de notation normalisés sur une échelle de notation de 0 à 100.

Un écart entre le nombre de titres dans le récapitulatif R-Factor™ et le nombre de titres dans les rapports réguliers peut survenir dans la mesure où le récapitulatif R-Factor™ repose sur le nombre d'émetteurs plutôt que sur le nombre

de titres dans le portefeuille.

Controverse ESG Les indicateurs de gouvernance forment une partie essentielle de la notation ESG d'un émetteur. Une Controverse est un ensemble d'Événements regroupés dans une thématique ESG qui est structuré en fonction de son incidence pour les parties prenantes. Aucune évaluation supplémentaire ne s'applique au Niveau de controverse. La Cote de controverse représente la notation la plus sévère de tous les Événements selon l'Indicateur de controverse. Par exemple, si un Indicateur de controverse comporte trois Notations d'événements, dont deux Notations d'événement relèvent de la Catégorie 2 et une notation de la Catégorie 3, la Cote de controverse devient automatiquement une notation de Catégorie 3. Un Indicateur de controverse est également évalué sur une échelle de 1 à 5 et chaque notation est équivalente à un score brut accompagné d'une pondération attribuée. Le score pondéré de l'Indicateur de controverse alimente directement la notation ESG. Les Indicateurs de controverse font l'objet de pondérations relativement plus élevées.

Intensité carbone moyenne pondérée mesurée en tonnes de CO2e/millions de dollars US de chiffre d'affaires. Moyenne pondérée des intensités individuelles des entreprises (émissions opérationnelles et de la chaîne d'approvisionnement de premier niveau par rapport au chiffre d'affaires), pondérée par la proportion de chaque élément constitutif de l'indice.

Réserves de combustibles fossiles (également appelées réserves totales d'émissions de CO2) : Mesurées en tonnes de CO2. L'empreinte carbone qui pourrait être générée si les réserves prouvées et probables de combustibles fossiles détenues par les éléments constitutifs de l'indice étaient brûlées par million d'USD investi. Contrairement à l'intensité carbone et aux émissions de carbone, l'indicateur S&P Trucost Total Reserves Emissions est un indicateur très spécifique qui ne s'applique qu'à un nombre très restreint d'entreprises des industries extractives et à forte intensité de carbone. Ces entreprises se voient attribuer des résultats numériques Total Reserves Emissions par Trucost, tandis que les autres positions prises dans d'autres secteurs n'ont pas de scores numériques et affichent à la place des valeurs vierges « MARKET ». Afin de présenter une vue d'ensemble plus complète des réserves moyennes pondérées de combustibles fossiles d'un portefeuille, State Street Global Advisors remplace les résultats vides par des « zéros ». Bien que cela puisse légèrement sous-estimer le volume moyen pondéré final, cela donne un résultat plus réaliste, étant donné que la plupart des entreprises des grands indices de marché ne possèdent pas de réserves de combustibles fossiles.

Revenus bruns (en %) Pourcentage des revenus provenant des secteurs « bruns », les secteurs extractifs tels que classés par S&P Trucost

Score d'adaptation ESG d'ISS Le score utilise les indicateurs Position on Climate Change (position sur le changement climatique) et Disclosure of Climate Change Risks and Mitigation Strategy (divulgence des risques liés au changement climatique et de la stratégie d'atténuation). L'indicateur Position on Climate Change évalue la position de l'entreprise sur le changement climatique. L'entreprise adopte une position claire, qui s'appuie sur les preuves scientifiques du changement climatique, et évoque la responsabilité de l'entreprise dans ce contexte et son engagement à contribuer à la

réduction des émissions de gaz à effet de serre. L'indicateur Disclosure of Climate Change Risks and Mitigation Strategy examine le fait de savoir si l'entreprise évalue les risques industriels les plus importants liés au changement climatique et si elle a mis en place des stratégies d'adaptation et d'atténuation. L'entreprise publie et quantifie tous les risques sectoriels pertinents (tels que définis par l'analyste en charge du secteur) liés au changement climatique (par exemple les risques physiques, réglementaires, commerciaux, financiers ou juridiques) et fournit des informations complètes sur ses stratégies d'adaptation et d'atténuation en la matière. Chaque entreprise reçoit une notation entre 1 et 4 pour chacun des indicateurs. S'il manquait une des notations Position on Climate Change ou Objectif ou plan d'action de réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'entreprise ne serait pas notée pour le score d'adaptation.

Émetteurs d'obligations vertes et alignés sur le climat State Street Global Advisors (SSGA) cherche à identifier les valeurs mobilières qualifiantes conformément à la Taxonomie de la Climate Bonds Initiative (CBI). Pour les tests rétrospectifs historiques, les obligations vertes sont identifiées à l'aide des données Thomson Reuters et remplacées par les données CBI lorsqu'elles sont disponibles. Le marché des obligations vertes vise à permettre et à développer le rôle clé que le marché de la dette peut jouer dans le financement de projets qui contribuent à la durabilité environnementale. Même si certains fournisseurs de données proposent un label « obligation verte », il n'y a pas de consensus sur le marché concernant la définition de l'obligation verte. L'International Capital Market Association a proposé un ensemble de lignes directrices comportant quatre éléments : 1. utilisation des fonds, 2. processus d'évaluation et de sélection des projets, 3. gestion des fonds, 4. reporting. Le 17 juin 2020, SSGA a établi un partenariat avec CBI et a rejoint le réseau de partenaires de CBI. Le recours à un tiers pour évaluer la pertinence du label d'obligation portant le label vert nous donne davantage de confiance dans l'utilisation des fonds. En raison de la nature relativement concentrée du marché des obligations vertes, la stratégie climatique comprend également des obligations « Climate-Aligned » (alignées sur les objectifs de l'Accord de Paris et les engagements visant à limiter le réchauffement climatique) Les obligations alignées sur le climat sont des obligations dont CBI estime qu'elles financent des actifs et des activités orientés vers des solutions au changement climatique. L'univers des obligations sensibles à la question climatique est composé : a) d'obligations sans label provenant d'émetteurs qui obtiennent plus de 95 % de leur chiffre d'affaires à partir de métiers « verts ». Ces émetteurs sont définis comme étant « entièrement alignés », b)

d'obligations sans label provenant d'émetteurs qui obtiennent entre 75 % et 95 % de leur chiffre d'affaires à partir de métiers « verts ». Ces émetteurs sont définis comme étant « fortement alignés », et c) d'obligations portant le label vert émises par des émetteurs d'obligations vertes. Pour en savoir plus sur la Taxonomie CBI, veuillez vous rendre à l'adresse : <https://www.climatebonds.net/standard/taxonomy>.

Intensité carbone moyenne pondérée (TCFD) - Exposition du portefeuille aux entreprises à forte intensité carbone, exprimée en tonnes CO₂/million d'USD de chiffre d'affaires. Les émissions de GES des Scopes 1 et 2 sont réparties en fonction des pondérations du portefeuille (la valeur actuelle de

l'investissement par rapport à la valeur actuelle du portefeuille).

Total des émissions carbone (TCFD) - Les émissions absolues de gaz à effet de serre associées à un portefeuille, exprimées en tonnes CO₂. Les émissions de GES des Scopes 1 et 2 sont attribuées aux investisseurs sur la base d'une approche de participation au capital.

Empreinte carbone (TCFD) - Total des émissions carbone d'un portefeuille normalisé par la valeur de marché du portefeuille, exprimé en tonnes CO₂/million d'USD investis. Les émissions de GES des Scopes 1 et 2 sont attribuées aux investisseurs sur la base d'une approche de participation au capital.

Intensité carbone (TCFD) - Volume des émissions de carbone par million de dollars de chiffre d'affaires. Les émissions de GES des Scopes 1 et 2 sont attribuées aux investisseurs sur la base d'une approche de participation au capital. Les données et mesures proviennent des contributeurs énumérés ci-dessous à la date de ce rapport et font l'objet de leurs divulgations ci-après. Toutes les autres données proviennent de SSGA.

Rubriques Sustainalytics Profil de controverses du portefeuille et Score de notation du risque ESG. Une partie de cette publication peut contenir des informations exclusives de Sustainalytics qui ne peuvent être reproduites, utilisées, diffusées, modifiées ou publiées de quelque manière que ce soit sans l'accord écrit exprès de Sustainalytics. Aucune information contenue dans cette publication ne doit être interprétée comme une déclaration ou une garantie, expresse ou implicite, concernant l'opportunité d'investir dans des entreprises ou de les inclure dans des univers et/ou des portefeuilles propices aux investissements. Ces informations sont fournies « telles quelles ». Par conséquent, Sustainalytics décline toute responsabilité quant aux erreurs ou aux omissions. Sustainalytics décline toute responsabilité pour les dommages résultant de l'utilisation de cette publication ou des informations qu'elle contient, de quelque manière que ce soit.

Sections de Trucost Intensité carbone (Directe+Indirecte), Intensité carbone moyenne pondérée (Directe+Indirecte), Total des émissions carbone, Empreinte carbone. Trucost™ est une marque déposée de S&P Trucost Limited (« Trucost ») et est exploitée sous licence. Le ou les Rapports ESG ne sont en aucun cas sponsorisés, approuvés, vendus ou promus par Trucost ou ses filiales (ensemble, les « Parties concédantes ») et aucune des Parties concédantes ne fait de réclamation, de prévision, de garantie ou de déclaration quelle qu'elle soit, de manière expresse ou implicite, concernant (i) les résultats à obtenir de l'utilisation des données Trucost avec le rapport, ou (ii) l'adéquation des données Trucost à l'objectif auquel elles sont destinées dans le cadre du rapport. Aucune des Parties concédantes ne fournit de conseil ou de recommandation financière ou d'investissement en relation avec le rapport. Aucune des Parties concédantes ne sera tenue pour responsable (que ce soit par négligence ou pour toute autre raison) à l'égard de quiconque pour toute erreur dans les données de Trucost ou soumise à l'obligation d'informer quiconque de toute erreur dans ces données.

© 2024 State Street Corporation. Tous droits réservés. Date d'expiration : 31/05/2025